

Politiques d'entreprise et développement durable

Notre approche d'entreprise

Pour GNR GROUP®, la réussite ne se mesure pas uniquement aux résultats financiers. Sa pérennité dépend également des principes, de la rigueur de gestion, du sens des responsabilités et des normes éthiques qui ont permis d'obtenir ces résultats.

Nous menons nos activités selon les principes de création de valeur à long terme, de gestion prudente des risques, de respect du droit, d'éthique des affaires, de dignité humaine, de qualité, d'utilisation responsable des ressources et de responsabilité envers nos parties prenantes.

Notre culture privilégie une réputation durable aux opportunités immédiates, un développement pérenne à une croissance incontrôlée, et une conduite juste et responsable au seul respect des exigences réglementaires.

1. Gouvernance et obligation de rendre compte

GNR GROUP® adopte un mode de gestion dans lequel l'autorité et la responsabilité sont indissociables, et où les fonctions, les contrôles et les processus de décision sont clairement définis.

Cette approche repose sur la définition des fonctions et des limites de pouvoir, la prise de décisions aux niveaux appropriés, l'évaluation rapide des risques importants, la protection des actifs, les contrôles internes, la traçabilité des opérations significatives, la prévention des conflits d'intérêts et la responsabilité financière et opérationnelle.

Aucun titre ni aucune fonction ne confère un pouvoir illimité d'agir au nom de l'entreprise.

2. Éthique et conduite des affaires

Toute personne agissant au nom de GNR GROUP® doit faire preuve d'honnêteté, de fiabilité, d'impartialité, de professionnalisme et de bonne foi.

Dans l'entreprise ou dans les activités menées pour son compte, les pots-de-vin, la corruption, la fraude, le détournement de fonds, les paiements indus ou de facilitation, l'utilisation du pouvoir à des fins personnelles et l'influence de décisions commerciales par des avantages indus ne sont pas acceptés.

Le respect du droit constitue le minimum requis. Lorsque les normes éthiques de GNR GROUP® exigent une conduite plus rigoureuse, cette exigence supérieure s'applique dans la mesure permise par le droit.

3. Lutte contre la corruption

GNR GROUP® ne tolère aucune forme de corruption. Les salariés, dirigeants, représentants, consultants, intermédiaires et autres personnes agissant pour son compte ne peuvent proposer, solliciter, accorder ou accepter, directement ou indirectement, un avantage indu.

La valeur commerciale ou l'importance stratégique d'une opération ne justifie aucune exception aux règles éthiques.

4. Cadeaux, invitations et représentation

Les cadeaux, invitations, voyages, événements et activités de représentation ne doivent ni influencer l'indépendance d'une décision commerciale, ni donner cette impression.

Les cadeaux en espèces ou convertibles en espèces ne sont ni acceptés ni offerts. Tout avantage susceptible de faire raisonnablement douter de l'impartialité d'une relation commerciale doit être signalé au niveau de direction compétent avant son acceptation.

5. Conflits d'intérêts

Tout conflit réel, potentiel ou apparent entre les intérêts personnels d'un salarié ou d'un dirigeant et ceux de GNR GROUP® doit être déclaré sans délai.

Les liens familiaux, participations, fonctions externes, investissements personnels, relations avec des fournisseurs ou des clients et situations comparables ne doivent pas compromettre l'indépendance des décisions.

La dissimulation d'un conflit d'intérêts peut constituer un manquement à la conformité plus grave que le conflit lui-même.

6. Concurrence loyale

GNR GROUP® soutient une concurrence libre, loyale et conforme au droit. L'entreprise ne participe pas avec des concurrents à la fixation des prix, à la répartition de marchés ou de clients, à la coordination d'appels d'offres, à la limitation de la production ou des capacités, à l'échange illicite d'informations commerciales sensibles ou à d'autres pratiques anticoncurrentielles.

Les informations sur les concurrents sont obtenues exclusivement auprès de sources licites et légitimes.

7. Intégrité financière et exactitude des registres

Tous les registres financiers et commerciaux doivent refléter fidèlement la réalité, de manière complète et en temps utile.

Les comptes non enregistrés, faux documents, écritures comptables trompeuses, montages dissimulant la nature réelle d'une opération et paiements injustifiés ne sont pas acceptés.

Toute opération financière importante menée au nom de l'entreprise doit faire l'objet de procédures adaptées d'autorisation, de documentation et d'enregistrement.

8. Responsabilité fiscale

GNR GROUP® entend remplir ses obligations fiscales conformément à la réglementation en vigueur. Les opérations doivent avoir une réalité économique ; les registres comptables et fiscaux doivent refléter les activités effectives ; aucun montage illicite ou trompeur ne doit être utilisé.

La planification fiscale ne peut être dissociée du respect du droit et de la réalité économique des opérations.

9. Gestion des risques d'entreprise

La gestion des risques fait partie intégrante du système décisionnel de GNR GROUP®. Nous visons à identifier, évaluer, réduire et suivre les risques financiers, opérationnels, juridiques, commerciaux, environnementaux, technologiques, cyber, liés à la chaîne d'approvisionnement, à la santé et à la sécurité au travail, à la réputation et à la continuité d'activité.

Les risques importants sont portés aux niveaux de direction appropriés et, dans la mesure du possible, font l'objet de mesures préventives avant que leurs effets ne se manifestent.

10. Continuité d'activité et gestion de crise

GNR GROUP® adopte une approche de la continuité d'activité fondée sur les risques afin de maintenir les activités critiques dans des circonstances exceptionnelles. Nous visons à prévoir des mesures adaptées aux séismes, incendies, coupures d'énergie, pannes de machines critiques, incidents cyber, ruptures d'approvisionnement, difficultés logistiques et autres situations exceptionnelles.

En période de crise, les priorités sont, dans l'ordre : la vie et la sécurité humaines ; la protection de l'environnement ; la continuité des opérations critiques ; la protection des actifs ; et une communication exacte avec les clients et les parties prenantes.

11. Pouvoirs, signature et engagements au nom de l'entreprise

Aucun salarié ni dirigeant ne peut créer d'obligation financière, commerciale, juridique ou opérationnelle au nom de GNR GROUP® au-delà des pouvoirs qui lui ont été accordés.

Les contrats, achats, opérations bancaires, engagements commerciaux, investissements et décisions importantes concernant les prix ou les clients sont soumis à des mécanismes définis d'autorisation et d'approbation.

Une promesse faite au nom de l'entreprise peut l'engager : seules les personnes habilitées peuvent la formuler.

12. Commerce international, sanctions et conformité des exportations

Les opérations internationales tiennent compte des règles applicables en matière d'exportation et d'importation, des sanctions économiques, des règles douanières et d'origine, des exigences concernant l'utilisateur final et des restrictions commerciales.

Les documents commerciaux doivent être exacts et les parties réelles aux opérations ne doivent pas être dissimulées.

13. Droits humains

GNR GROUP® considère le respect de la dignité humaine comme un fondement de sa culture. Le travail forcé, le travail des enfants, la traite des êtres humains, la discrimination illicite, le harcèlement, les menaces et les conditions de travail portant atteinte à la dignité ne sont pas tolérés.

Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires qu'ils adoptent également, dans la mesure pertinente, nos exigences en matière de droits humains.

14. Salariés et égalité des chances

Le recrutement, la rémunération, la formation, les promotions, les changements de poste et l'évolution professionnelle reposent sur le mérite et l'égalité des chances.

Nous soutenons le développement des compétences, la prise en considération des avis et propositions des salariés et une culture de travail fondée sur le respect mutuel. La discrimination illicite et le harcèlement au travail ne sont pas tolérés.

15. Santé, sécurité et bien-être au travail

Aucun objectif de production, aucune pression sur les délais ni aucun intérêt commercial ne peut primer sur la santé et la sécurité des personnes.

La santé et la sécurité sont gérées par l'identification des risques à la source, l'élimination des dangers autant que possible, des mesures de protection adaptées, la formation, la participation des salariés, l'analyse des signalements d'incidents et de presque-accidents, la préparation aux situations d'urgence et l'amélioration continue.

Les affirmations concernant une certification ou un système de management ne sont rendues publiques que si elles sont à jour et vérifiables.

16. Développement durable

GNR GROUP® considère le développement durable comme une composante de la gestion à long terme, et non comme un sujet de communication distinct. Nous visons à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance aux investissements, à la production, aux achats, à la qualité, aux ressources humaines, à la gestion des risques et aux relations clients.

Les priorités sont définies selon leur incidence sur les activités, leur importance pour les parties prenantes, les risques et opportunités qu'elles présentent et leur capacité à créer de la valeur à long terme.

17. Environnement et climat

Nous agissons en tenant compte du caractère limité des ressources naturelles. Notre approche couvre l'efficacité énergétique, l'usage responsable de l'eau, la réduction des déchets, la valorisation et la circularité, le suivi des émissions, la gestion responsable des substances chimiques, la réduction des risques environnementaux et l'efficacité dans l'utilisation des ressources.

Les déclarations relatives à la performance environnementale reposent uniquement sur des données mesurables et vérifiables.

18. Gestion de l'énergie et du carbone

L'utilisation de l'énergie concerne à la fois la performance économique et environnementale. Nous visons à suivre, dans la mesure du possible, les consommations des machines de production, équipements auxiliaires, systèmes de refroidissement, installations d'air comprimé, éclairage et autres usages importants, et à évaluer les possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Aucune affirmation sur l'empreinte carbone, la réduction des émissions ou la neutralité carbone n'est rendue publique sans mesures vérifiables et méthodologie appropriée.

19. Chaîne d'approvisionnement responsable

Nous n'évaluons pas nos fournisseurs uniquement selon leurs prix et leur performance de livraison. La qualité, la fiabilité, l'éthique, la santé et la sécurité au travail, les droits humains, la responsabilité environnementale, le respect de la réglementation et la continuité d'approvisionnement font également partie des critères.

En cas de risque important, nous pouvons demander des informations complémentaires, des actions correctives, un audit, un suivi ou un réexamen de la relation commerciale.

20. Principes de conduite des fournisseurs

GNR GROUP® attend de ses fournisseurs qu'ils refusent les pots-de-vin et la corruption ; interdisent le travail des enfants et le travail forcé ; assurent des conditions de travail sûres ; respectent leurs obligations environnementales ; protègent les secrets d'affaires ; déclarent les conflits d'intérêts ; soutiennent la traçabilité des produits et matières premières ; et garantissent l'exactitude des registres.

21. Qualité, sécurité des produits et traçabilité

Nous considérons la qualité comme un processus d'entreprise géré de bout en bout, et non comme le seul contrôle final. Nous visons à maintenir des mécanismes appropriés de qualité et de traçabilité, de la conception aux achats, des matières premières à la production et des mesures à l'expédition.

La sécurité des produits, les spécifications techniques des clients, la conformité réglementaire et la traçabilité ne peuvent être reléguées derrière les objectifs de production ou de coût.

22. Sécurité de l'information et cybersécurité

L'information constitue un actif important de GNR GROUP®. Les secrets d'affaires, données techniques, droits de propriété intellectuelle, informations sur les clients et fournisseurs et systèmes de l'entreprise sont protégés contre l'accès non autorisé, la perte, l'usage abusif, les cyberattaques et la divulgation non autorisée.

Les accès sont limités selon les besoins professionnels et les habilitations. Les accès des personnes quittant l'entreprise ou changeant de fonction sont revus et, si nécessaire, supprimés.

23. Usage responsable de l'intelligence artificielle et des systèmes numériques

L'intelligence artificielle et les technologies numériques sont des outils importants d'efficacité et d'innovation, mais leur utilisation relève des principes de responsabilité de l'entreprise.

Il est interdit de transmettre des informations confidentielles sur l'entreprise, ses salariés, ses clients ou ses fournisseurs à des systèmes d'intelligence artificielle non autorisés. Les informations produites par l'intelligence artificielle ne peuvent remplacer une appréciation humaine indépendante dans les décisions critiques commerciales, techniques, juridiques ou liées aux ressources humaines.

24. Gestion des documents et des registres

Les documents juridiques, commerciaux, techniques, financiers et opérationnels doivent être correctement établis, conservés et protégés contre les modifications non autorisées.

Ils sont conservés conformément à la réglementation, aux obligations contractuelles et aux procédures de l'entreprise. Les éléments liés à une enquête, un audit ou une procédure juridique légitimes ne peuvent être détruits ou modifiés de manière inappropriée.

25. Confidentialité et propriété intellectuelle

Les secrets d'affaires, informations de production, dessins techniques, procédés, logiciels, informations clients, prix, contrats et autres informations confidentielles sont protégés en tant qu'actifs de l'entreprise.

Les droits de propriété intellectuelle de GNR GROUP® et des tiers doivent être utilisés licitement. Les informations confidentielles connues dans l'exercice d'une fonction ne peuvent être utilisées à des fins personnelles.

26. Signalements éthiques et interdiction des représailles

Nous encourageons les salariés et les parties prenantes concernées à signaler de bonne foi leurs préoccupations éthiques, juridiques ou de conformité. Les représailles contre une personne qui signale de bonne foi, participe à une enquête ou refuse une demande illicite ne sont pas acceptées.

Les signalements sont traités selon les principes de confidentialité, d'impartialité, de respect des droits de la défense et d'évaluation équitable. Les signalements sciemment faux ou malveillants peuvent constituer un abus du dispositif éthique.

27. Neutralité politique

GNR GROUP® mène ses activités commerciales sur des bases professionnelles et institutionnelles. Les véhicules, systèmes, salariés, ressources financières et autres actifs ne peuvent être utilisés pour soutenir des activités politiques personnelles.

Les opinions et activités politiques personnelles licites des salariés relèvent de leur sphère privée, à condition de ne pas donner l'impression d'agir au nom de GNR GROUP®.

28. Relations avec la société et les parties prenantes

Nous estimons que créer une valeur économique et sociale durable dans les régions où nous opérons fait partie de notre responsabilité.

Les relations avec les salariés, clients, fournisseurs, autorités publiques, communautés locales et autres parties prenantes reposent sur l'honnêteté, le respect mutuel, la transparence, le professionnalisme et la confiance à long terme.

29. Communication responsable

Les déclarations publiques faites au nom de GNR GROUP® doivent être exactes, équilibrées, traçables et vérifiables. Aucune affirmation sans fondement n'est faite concernant des certifications, adhésions, performances environnementales, objectifs de développement durable, réductions d'émissions de carbone, impacts sociaux ou réussites de l'entreprise.

Nous ne présentons pas comme une performance ce que nous n'avons pas mesuré, ni comme une réussite ce que nous ne pouvons pas vérifier.

30. Amélioration continue

Les politiques d'entreprise ne sont pas des documents figés. GNR GROUP® vise à revoir régulièrement ses politiques et systèmes de management en tenant compte de l'évolution du droit, des bonnes pratiques internationales, des avancées technologiques, des attentes des parties prenantes et de l'expérience acquise.

Une organisation durable ne se construit pas par la seule publication de politiques, mais par leur mise en œuvre, leur mesure, leur contrôle et leur amélioration.

Le principe de GNR GROUP®

La valeur à long terme ne peut reposer que sur une gestion fiable, une performance vérifiable, une production responsable et une éthique des affaires sans compromis.